Informations de base

1994/0210(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Préférences tarifaires généralisées SPG: révision du système pour les produits agricoles 1995-1997 **Subject** 3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 6.30.01 Système de préférences tarifaires généralisées (SPG), règles d'origine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	MAIJ-WEGGEN Hanja (PPE)	25/08/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		
BUDG Budgets	SAMLAND Detlev (PSE)	03/11/1994
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	RANDZIO-PLATH Christa (PSE)	04/11/1994
RELA Relations économiques extérieures		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1820	1994-12-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/09/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0337	Résumé

24/10/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/1994	Vote en commission		
14/11/1994	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0072/1994	
17/11/1994	Débat en plénière		
19/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
31/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0210(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 113
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/4/06049

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0072/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0014	14/11/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0154/1994 JO C 341 05.12.1994, p. 0202-0254	18/11/1994	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0337	19/09/1994	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1159/1994 JO C 397 31.12.1994, p. 0003	20/10/1994	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 1994/3282 JO L 348 31.12.1994, p. 0057	Résumé

Préférences tarifaires généralisées SPG: révision du système pour les produits agricoles 1995-1997

1994/0210(CNS) - 18/11/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des deux amendements qu'il y a apportés. Ces modifications ont pour objet: - compléter la référence à l'article 113 du Traité instituant la Communauté européenne (politique commerciale commune) en invoquant expressément l'article 43 (politique agricole commune) et l'article 130W (application de la procédure de coopération à l'adoption des mesures nécessaires pour la poursuite des objectifs de la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement) comme bases juridiques de la proposition, - exclure du régime de suspension des droits du tarif douanier commun les produits relevant des codes 20056000 et 20049099 (asperges en conserve et congelées).

Préférences tarifaires généralisées SPG: révision du système pour les produits agricoles 1995-1997

1994/0210(CNS) - 19/12/1994 - Acte final

Le Conseil a adopté le règlement 3282/94/CE visant à proroger d'un an (jusqu'au 31/12/95) l'application des règlements CEE/3833/90, 3835/90 et 3900 /91 portant application de préférences généralisées à certains produits agricoles originaires de PVD. Outre cette prorogation, l'Afrique du Sud a été ajoutée à la liste des pays bénéficiaires pour certains produits agricoles (étant entendu qu'un réexamen aura lieu avant le 01.07.1995) et des ajustements ponctuels ont été prévus pour certains produits originaires de pays qui se sont engagés dans des programmes de lutte contre la production et le trafic de drogue (pays andins et d'Amérique centrale et Vénézuela, y compris pour certains produits de la pêche).

Préférences tarifaires généralisées SPG: révision du système pour les produits agricoles 1995-1997

1994/0210(CNS) - 19/09/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de règlement vise à proroger jusqu'au 31/12/95 l'application des règlements CEE/3833/90, 3835/90 et 3900/91 portant application de préférences généralisées à certains produits agricoles originaires de PVD. Cette prorogation se justifie par le temps nécessaire pour mettre en oeuvre une nouvelle tarification résulltant de l'Uruguay Round pour les secteurs agricoles, de la pêche et des produits agricoles transformés. Des ajustements ponctuels ont cependant été prévus, notamment certains produits originaires de pays qui se sont engagés dans des programmes de lutte contre la production et le trafic de drogue (pays andin).